



Dossier du TDPO n° : _____

Requérant(e)

- et -

Intimé(s)

1. Les parties confirment qu'elles ont réglé la présente requête conformément au règlement écrit qu'elles ont signé.
2. Les parties comprennent que le paragraphe 45.9 (1) du *Code des droits de la personne* prévoit que :
Si les parties acceptent par écrit et signent un règlement de la requête présenté en vertu de l'article 34 ou 35, ce règlement lie les parties.
3. Les parties comprennent par ailleurs que, si l'une d'elles omet de se conformer à toute modalité du règlement signé, une autre partie pourra demander une mesure de réparation en déposant une Requête en cas de contravention à un règlement (formule 18) en vertu du paragraphe 45.9 (3) du *Code*.
4. Compte tenu de ce qui précède, les parties signataires ci-après comprennent que le TDPO disposera définitivement de la présente requête et fermera son dossier.

VEUILLEZ REMPLIR LA SECTION 5 CI-APRÈS UNIQUEMENT SI CELA S'APPLIQUE À VOTRE SITUATION.

5. Les parties signataires :

confirment conjointement que la requête a été retirée à l'égard des intimés suivants, lesquels n'ont pas signé la présente formule 25 :

 demandent au TDPO de rendre une « ordonnance sur consentement » en vertu du paragraphe 45.9 (2) du Code. Les modalités convenues de l'ordonnance sur consentement proposée sont jointes à la présente formule. Les parties comprennent que les ordonnances sur consentement représentent une forme de décision publique.

Remarque : le règlement écrit ne doit pas être inclus avec la formule 25.

Signatures

(Remarque : Si vous êtes autorisé(e) à signer au nom d'une partie, veuillez indiquer votre nom et le nom de la ou des parties qui vous ont autorisé(e) à signer le règlement en leur nom. Ajouter des lignes supplémentaires, au besoin.)

_____	Requérant(e)	_____
(noms en lettres moulées et signature)		date (jj/mm/aaaa)
_____	Intimé	_____
(noms en lettres moulées et signature)		date (jj/mm/aaaa)
_____	Intimé	_____
(noms en lettres moulées et signature)		date (jj/mm/aaaa)
_____	Intimé	_____
(noms en lettres moulées et signature)		date (jj/mm/aaaa)

Remarque : La Règle 15.6 exige que les parties déposent la formule 25 dûment remplie dans les dix jours suivant la date de l'entente.